



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

☎ : 03.24.33.88.00

Service : Conseil Statutaire

Email : statut@cdg08.fr

DEMANDE D'INTEGRATION DIRECTE : CAP...

Les textes de référence : - Loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 (article 41)

Principe :

Une collectivité peut dorénavant pourvoir un emploi par le biais de l'intégration directe d'un fonctionnaire. Dans ce cas, l'agent rompt tout lien avec l'administration d'origine.

Cette nouvelle modalité de recrutement, introduite par la loi « mobilité » du 3 août 2009, s'ajoute au détachement et à la mutation.

- ADMINISTRATION D'ORIGINE :

- GRADE DANS L'ADMINISTRATION D'ORIGINE :
(Joindre l'arrêté de la dernière situation administrative)

- ADMINISTRATION D'ACCUEIL :

- NOM ET PRENOM DE L'AGENT :

- GRADE D'ACCUEIL :

- MISSIONS EXERCEES (si intégration à **l'intérieur de la même collectivité**)

- TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ADMINISTRATION D'ORIGINE :

- TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ADMINISTRATION D'ACCUEIL :

- DATE DE NOMINATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

- DATE D'EFFET DE L'INTEGRATION DIRECTE :

A....., le.....
(Cachet) Le Maire, Le Président,

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE ...

Cadre réservé au Centre de Gestion

AVIS : Favorable Défavorable Reporté

Observations :

Vu en réunion de la C.A.P., le
Le Président de la CAP :